

COMMUNIQUE de PRESSE

Christophe GIRARD

Conseiller Municipal et Communautaire de Vénissieux,
Conseiller du Pôle Métropolitain
Président du principal groupe d'opposition « Osons le bon sens pour Vénissieux ! »
Rassemblement de la Droite, du Centre et de la Société Civile
avec le soutien de l'UMP et de l'UDI

27 octobre 2014

Étalage d'incompétences, de gesticulations et de mensonges maladroits

Oui, vraiment Mme PICARD perd les pédales. Après les dérapages verbaux à mon encounter, la présentation erronée des raisons de l'annulation de l'élection et les gémissements sans fin pour faire croire à l'injustice d'une décision qui pourtant s'impose dans un état de droit, nous assistons aujourd'hui, avec l'affaire des Roms de la rue des sports, à un étalage d'incompétences, de gesticulations et de mensonges maladroits pour sauver la face.

« Pour moi, rien de nouveau, nous vivons cela depuis des années au conseil municipal : mensonges éhontés, contre vérité affirmée avec un aplomb faisant froid dans le dos, invective pour éviter de répondre sur le fond, etc. Mais désormais tout cela éclate au grand jour. ».

Pour sortir au plus tôt de la situation infernale de l'installation d'un squat, Mme PICARD tente l'opération "arrêté de péril grave et imminent". L'exercice est difficile car le péril n'est pas vraiment caractérisé. Mais Mme PICARD complique encore la situation en produisant un arrêté qui mentionne par 5 fois une erreur dans l'adresse. La presse s'en fait écho, raillant un arrêté visant deux villas qui ne posent aucun problème. Pour sauver la face, Mme PICARD contre-attaque par un communiqué cinglant priant la presse "de croiser ses sources et de vérifier la véracité de ses propos". Mal lui en prend, car la presse la saisie au mot et démontre que dans ce dernier communiqué Mme PICARD s'enfoncé encore en affichant des erreurs de dates, en tentant de faire croire à des glissements sémantiques entre *parcelles cadastrales* et *adresse postale*, qui au final ne correspondent à aucune réalité, si ce n'est celle d'un enfumage en pur et due forme (notamment épinglé par médiapart).

Mais il faut rappeler que tout cela ne serait pas arrivé, si la municipalité avait fait preuve d'une réelle réactivité. Si la municipalité avait réagi avant que ne s'écoule un délai de 24h au moment de l'installation des Roms, l'éviction aurait légalement été possible et il n'y aurait pas eu besoin d'inventer un "arrêté de péril grave et imminent".

Le manque d'implication au service de la ville de la municipalité actuelle sera encore une fois lourd de conséquences pour les Vénissiens.